

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le 11 mars le conseil municipal de la Commune de Rians dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace d'animations culturelles, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. DRUNAT Christophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2021

Madame GOURDIN Claire est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : MM. DRUNAT Christophe, DESROCHES Bertrand, ANDRADE François, DEMOULIN Jean-Claude, NICOLLE Cyril, GARRAULT Caroline, GRELAT Julien, JACQUELIN Bernard, GOURDIN Claire, KLEIN Stéphane, VANNEREAU Sylvie, KERMOAL Raphaël, FLEURIER Sylvie.

Absents excusés : MM LELOUP Isabelle, GAILLARDON Angélique.

Monsieur ANDRADE François a le pouvoir de Mesdames LELOUP Isabelle et GAILLARDON Angélique.

Le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : 1/ Cession du terrain de BMX à la communauté de communes des « Terres du haut Berry ». Tous les membres présents sont d'accord pour cet ajout.

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation.

1/- Validation des résultats 2020 du budget annexe : Service assainissement.

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2021 la compétence eau et assainissement a été transmise à la communauté de communes « Terres du Haut Berry ».

C'est donc les membres du conseil communautaire qui adopteront les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2020 du budget annexe du service assainissement.

Toutefois il est demandé aux membres du conseil Municipal de valider les résultats 2020 du budget annexe du service assainissement., à savoir :

Section d'exploitation :

Total des recettes : 34 377.29 €

Total des dépenses : 38 520.88 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 4 143.59 €

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent : 2 327.34 €

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice à affecter : - 1 816.25 €

Section d'investissement :

Total des recettes : 42 058.00 €

Total des dépenses : 77 157.05 €

Résultat d'investissement de l'exercice : -35 099.05 €

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice précédent : 208 075.68 €

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice à affecter : 172 976.63 €

D'où un résultat de clôture cumulé de : 171 160.38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix Pour, ;

- acte les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2/- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la commune.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et justifiées ;

Le Conseil Municipal par 15 voix POUR :

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/- Approbation du Compte Administratif 2020 de la commune.

Le Président de séance désigné, DESROCHES Bertrand, expose (vu l'article L. 2121-14 du CGCT) et propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2020 de la commune qui présente les données suivantes,

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 1 401 909.08

Total des dépenses : 1 145 418.29

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 256 490.79

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent : 248 428.72

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice à affecter : 504 919.51

Section d'investissement :

Total des recettes : 495 607.06

Total des dépenses : 339 353.46

Résultat d'investissement de l'exercice : 156 253.60

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice précédent : -70 653.20

Restes à réaliser recettes : 0.00

Restes à réaliser dépenses : 258 408.99

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice à affecter : - 172 808.59

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix POUR, DRUNAT Christophe, maire, n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT ;

- décide d'approuver le Compte Administratif tel que résumé ci-dessus.

4/- Affectation des résultats 2020 de la commune.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 504 919.51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix Pour,

- décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement- Restes à Réaliser compris- (article 1068) : **172 808.59 €**
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002 report à nouveau créateur) : **332 110.92€**

5/- Vote des subventions 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

Foyer Rural :	2 387 €
USAR :	1 866 €

Syndicat de chasse :	540 €
Section UNC de Rians :	699 €
Association OCCE école primaire :	1 010 €
La Récré de Rians :	699 €
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers :	612 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Les Aix-Rians :	1 072 €
Bicross Riannais :	3 766 €
ADMR :	831 €
Souvenir Français :	103 €
SPA :	686 €
Contribution au Fonds de Solidarité Logement :	1 030 €
Amis de la Bibliothèque du Cher :	184 €
ASSAD :	75 €
Divers :	250 €
Total :	15 810 €

6/- Plan de financement SDE 18 pour les travaux de dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et de restitution de l'éclairage public Route d'Azy.

Les travaux de dissimulation des réseaux électriques, des réseaux de télécommunication et de restitution de l'éclairage public Route d'Azy prévus au budget 2021 ont fait l'objet d'un plan de financement de la part du SDE 18, à savoir :

- ✓ Dissimulation des réseaux de télécommunication : 46 168.82 € TTC
- ✓ Dissimulation des réseaux électriques :

Montant des travaux HT :	266 438.14 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (60%) :	159 862.88 €
Participation de la collectivité sur le montant HT (40%) :	106 575.26 €
✓ Restitution de l'éclairage public :	
Montant des travaux HT :	81 404.15 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%) :	40 702.08 €
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%) :	40 702.08 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR :

- **accepte** le plan prévisionnel de financement concernant les travaux de dissimulation des réseaux électriques, des réseaux de télécommunication et de restitution de l'éclairage public, tels qu'ils sont définis ci-dessus

7/- Création d'un poste d'Adjoint Technique à durée déterminée à temps complet à compter du 15 mars 2021 pour accroissement d'activité.

Le Maire rappelle à l'Assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'Assemblée,

La création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 15 mars 2021 et jusqu'au 3 septembre 2021 en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet du 15 mars au 3 septembre 2021 en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

8/- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles : Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales – Travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de réaménagement du bâtiment communal : bibliothèque, salle de classe, salle des associations, il est nécessaire de solliciter une subvention auprès de la Direction

Régionale des Affaires Culturelles – Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour la partie des travaux concernant le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque municipale.

Le montant prévisionnel global des travaux est de 249 000 € H.T dont :

- Travaux bibliothèque : 102 830 € HT
- Travaux salle de classe : 54 876 € HT
- Travaux salles des associations : 61 594 € HT
- Travaux sanitaires existants : 29 700 € HT

Le montant global de la maîtrise d'œuvre est de 24 900 € HT dont :

- Bibliothèque : 10 280 € HT
- Salle de classe et sanitaires : 8 460 € HT
- Salle des associations : 6 160 € HT

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Commencement prévisionnel des travaux : juin 2021
- Durée prévisionnelle de l'opération : 6 mois

Financement prévisionnel de l'opération :

Coût prévisionnel avec maîtrise d'œuvre : 113 110 € HT

	Montant HT	Taux
Fonds propres	45 244.00 €	40%
Sous-total (1)	45 244.00 €	40 %
Région Dotation Générale de Décentralisation	67 866.00 €	60 %
Sous- total (2)	67 866.00 €	60 %
Total (1+2)	113 110.00 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR,

- *Décide* la réalisation des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale.
- *Adopte* l'avant-projet définitif.
- *Accepte* le plan prévisionnel de financement de l'opération susmentionnée.
- *Sollicite* une aide financière au titre de la DGD pour 2021.

9/- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles : Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales – Travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale : achat de mobilier

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale, il est nécessaire de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour l'achat de mobilier complémentaire dû à cette modification.

Le montant prévisionnel du mobilier est de 5 938.79 € H.T soit 7 126.55 € TTC.

Achat prévisionnel du mobilier : décembre 2021

Financement prévisionnel de l'opération :

Coût prévisionnel : 5 938.79 € HT

	Montant HT	Taux
Fonds propres	2 375.52 €	40%
Région Dotation Générale de Décentralisation	3 563.27€	60 %
Total	5 938.79 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR,

- *Décide* l'achat du mobilier complémentaire suite aux travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale.
- *Adopte* l'avant-projet définitif.
- *Accepte* le plan prévisionnel de financement de l'opération susmentionnée.
- *Sollicite* une aide financière au titre de la DGD pour 2021.

10/- Cession du terrain de BMX à la communauté de communes des « Terres du Haut Berry ».

Le Maire rappelle à l'Assemblée,

Que le terrain qui accueille la piste de BMX d'une superficie de 30a 00ca répartie sur deux parcelles cadastrées ZM 187 et ZM 189 d'une superficie totale de 2ha 37a 20 ca a été mis à la disposition de la communauté de communes en date du 1^{er} octobre 2011.

Considérant que la piste de BMX est de compétence communautaire, et donc que les équipements lui appartiennent, il est envisagé de céder le terrain d'assiette à la communauté de communes, au prix symbolique de 10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix POUR :

- Décide de céder la partie du terrain comprenant la piste de BMX à la communauté de communes Terres du Haut Berry, au prix symbolique de 10 €.
- Dit que les frais de bornage et de notaire pour ce terrain seront à la charge de la communauté de communes Terres du Haut Berry.

11/ - Questions diverses.

- Problème de vos de fleurs sur les tombes au cimetière.
- Changement d'hébergeur pour le site de la commune.
- Travaux route de Malvette et extension du réseau d'eaux usées : 6 semaines de déviation à prévoir.
- Installation de l'entreprise Eo Packaging : création de 21 emplois ; mise en production début 2023.
- Problème d'état de la voirie route de Saint Céols.
- Problème d'emprise sur l'accotement d'un bois privé le long de la route de Domery.
- Ouverture de la pêche le dimanche 21 mars 2021.
- Commission finances le jeudi 1^{er} avril 2021 à 20 h.
- Prochain conseil municipal le jeudi 8 avril à 20h.

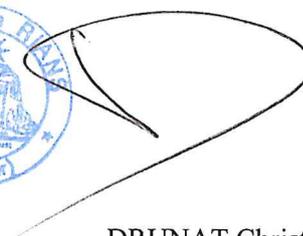
La séance est levée à 22h15

La secrétaire,



GOURDIN Claire,

Le Maire,

DRUNAT Christophe